

4GOOD CONSULTING

S.A.S.U. au capital de 10.000 euros
Siège social
11, rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

920 911 658 RCS VERSAILLES
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 02 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix heures,

Madame Blandine SURRY, présidente de la Société (le « **Président** ») a pris les décisions suivantes, en application de l'article 4 des statuts de la Société :

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société

La Présidente,

rappelle que le siège social de la Société est, depuis sa constitution, situé au 11, rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT ;

décide, avec effet à compter 31 mai 2024, de transférer les siège social de la Société à l'adresse suivante :

3, avenue Jeanne d'Arc - 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts de la Société

La Présidente, en conséquence de la première décision ci-dessus,

décide que l'article 4 des statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 1 –SIEGE SOCIAL – SUCCURSALES (NOUVEAU)

Le siège de la Société est fixé :

3, avenue Jeanne d'Arc - 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT ».

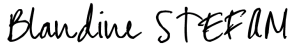
Le reste de l'article 4 des statuts de la Société demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions adoptées ce jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

DocuSigned by:

02682DE74F9D4FE...

Mme Blandine SURRY